



Contribution de la CFE-CGC au Grand débat national

POUVOIR D'ACHAT ET DÉCLASSEMENT

Janvier 2019

LE CONSTAT

La majorité de la population voit son pouvoir d'achat régresser depuis plusieurs années, sans perspective d'amélioration alors même qu'elle est constamment mise à contribution (notamment via l'impôt sur le revenu) sans que soit vraiment combattu le fléau de l'évasion fiscale. Alors que les dépenses contraintes augmentent de manière continue (logement, transport, énergie) et que les salaires et les pensions n'évoluent pas en conséquence, les classes moyennes ont de plus en plus de mal à vivre du fruit de leur travail.

Or, le travail justement rémunéré doit permettre au plus grand nombre de nos concitoyens de vivre décemment et de financer leur participation à la transition écologique qu'il ne rejette pas en tant que telle. Cette baisse du pouvoir d'achat résulte d'abord de la financiarisation encore croissante de trop nombreuses grandes entreprises. Afin d'assurer une trajectoire financière vers plus de profit et de retour vers leurs grands actionnaires, leurs directions compriment les salaires, n'investissent pas suffisamment, freinent l'emploi en France et étouffent leurs sous-traitants, en dépit des dizaines de milliards d'euros d'aides de l'État (CICE, baisse de l'IS, etc.) qui leur ont été consentis sans retour.

Alors que le gouvernement continue à mettre en avant le gain de pouvoir d'achat auquel aurait dû conduire le transfert des cotisations sociales vers la CSG pour les salariés, de nombreux employeurs ont utilisé cette opportunité pour modérer leur politique salariale et donc annuler ce pseudo-gain pour de très nombreux salariés. Quant aux retraités, ils cumulent augmentation de la CSG et désindexation des pensions conduisant à une baisse significative de leur pouvoir d'achat.

L'essentiel des classes moyennes se voient maintenant plus proches des classes populaires que des classes supérieures et sont également très inquiètes pour leur avenir. Beaucoup n'acceptent donc plus de participer ou travailler à augmenter la productivité car ils ont pris conscience que cela ne sert plus à l'investissement, mais que c'est devenu contraire à leur intérêt puisque ce n'est utilisé qu'à mieux rémunérer les actionnaires, à dégrader leurs conditions de travail, de rémunération et leurs perspectives futures.

LA RÉPONSE

La CFE-CGC propose ainsi des mesures structurelles indispensables pour retrouver les grands équilibres nécessaires au bon fonctionnement de notre économie (voir fiche partage de la valeur ajoutée et gouvernance) en parallèle de mesures immédiates sur les salaires, le logement et la fiscalité des ménages.

Les propositions de la CFE-CGC

- Redonner du pouvoir d'achat via les salaires

Revaloriser les salaires du secteur privé et le point d'indice dans les trois fonctions publiques (État, territoriale et hospitalière).

Revaloriser les pensions de retraite et mettre fin à leur désindexation par rapport à l'inflation.

Rééquilibrer en faveur des salariés le partage des richesses créées par l'entreprise, dans le cadre des négociations salariales.

Prévoir, en l'absence d'accord à l'issue de la négociation annuelle obligatoire (NAO), un minimum d'augmentation de salaire de base, ou un abandon de subventions publiques.

Ces NAO devraient inclure non seulement les salaires, mais aussi l'ensemble des éléments de rémunération globale des salariés, ainsi que les barèmes indemnitaires concernant les remboursements des frais professionnels.

- Redonner du pouvoir d'achat via des mesures sur le logement et les transports

Mettre en œuvre une politique de construction et de rénovation de logements pour en réguler le prix et améliorer la performance énergétique.

Assurer un véritable aménagement du territoire visant à rapprocher lieu de résidence et lieu de travail.

Encourager les mobilités douces, développer les transports en commun...

Supprimer, dans le cadre d'une vente immobilière lors d'une mutation géographique, les droits de mutation.

Rendre obligatoire des ajustements salariaux pour qu'en cas de mutation d'une région à une autre à l'initiative de l'employeur, celle-ci ne se transforme pas en sanction financière et en perte de pouvoir d'achat pour le salarié mobile et sa famille, comme c'est aujourd'hui le cas lors de mutation de la province vers la région parisienne.

- Redonner du pouvoir d'achat via la fiscalité des ménages

Impôt sur le revenu : afin d'assurer une progressivité plus graduelle du barème, créer quatre tranches supplémentaires en séparant en deux la tranche d'impôt sur le revenu à 14 %, en trois la tranche d'impôt sur le revenu à 30 %, et en deux celle à 41 %, et augmenter le plafond de l'avantage procuré par le quotient familial à 2 000 euros par demi-part fiscale.

Le quotient familial étant un outil de redistribution horizontale, qui vise à garantir un niveau de vie équivalent, à revenu équivalent, à deux familles avec ou sans enfant.

Taxe d'habitation : Maintenir la mise en œuvre de sa suppression complète, l'État assurant la compensation à l'euro auprès des collectivités territoriales impactées.